

DÉCISION DU MAIRE  
N° 2023-027

CONTRAT DE LOCATION 36 MOIS GERBEUR ELECTRIQUE 1T4

Le **MAIRE** de la commune de Vourles,

*VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,  
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant  
délégation au Maire*

**Considérant** les besoins des services techniques sur les manifestations communales  
d'utiliser un gerbeur électrique 1T4 (chariot élévateur)

**DECIDE** : d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location pour un gerbeur électrique  
1T4 pour la somme de de 231€HT par mois pour 20h d'utilisation mensuelle pour une durée  
de 36 mois renouvelable par tacite reconduction pour 12 mois avec la société SOS  
manutention sise 13 rue de l'industrie à Brignais.

Fait à Vourles, le 13/11/2023

Catherine STARON  
Maire

